

Pôle culture  
Direction lecture publique  
Rapporteur : Catherine GENTILE

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023\_093  
SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

### 58 - RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ADHÉSION À KOHALA CLUB D'UTILISATEURS DU LOGICIEL LIBRE KOHA

Depuis 2012, la collectivité a recours au logiciel libre Koha pour gérer l'activité de la bibliothèque de Cherbourg-Octeville. Ce système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB), est un logiciel destiné à la gestion informatique des différentes activités nécessaires au fonctionnement de la bibliothèque. Il permet notamment de gérer le prêt, la description, la consultation, la recherche et l'acquisition de documents. Depuis 2016, l'ensemble des bibliothèques de Cherbourg-en-Cotentin utilise ce logiciel.

Afin de déployer l'usage des fonctionnalités développées du SIGB par l'ensemble des agents du réseau des bibliothèques de Cherbourg-en-Cotentin, il est nécessaire d'organiser une formation.

Pour pouvoir bénéficier des journées de formation proposées par le club des utilisateurs, il est demandé à la ville d'adhérer à Kohala (club des utilisateurs du logiciel libre Koha) pour un montant de 200 € pour l'année 2023.

Le montant de la dépense sera imputé au budget 2023 à l'article 6281-313, ligne de crédit 43642.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à adhérer à Kohala ;
- autoriser le versement de la cotisation pour l'année 2023, soit 200 €.

Vu l'avis favorable de la commission n°4 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>23h11</b>		Nombre de votants : <b>53</b>	
Pour : <b>51</b>	Contre : <b>0</b>	Abstention : <b>2</b> Bertrand HULIN Sophie LEMOIGNE	NPPV : <b>0</b>

Le Maire,  
**Benoit ARRIVÉ**

Le Secrétaire de Séance,  
**Patrice MARTIN**

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 05 avril 2023**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 22 mars 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Trois, le cinq avril** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 mars 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien à son départ 22h30) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit (23h22 départ vote délibération 66) - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine à son départ 19h56) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - COUPÉ Stéphanie (mandataire LELONG Gilles jusqu'à son arrivée 18h25) - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée 17h45) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle (mandataire BERHAULT Bernard jusqu'à son arrivée 17h24 et à son départ 22h18) - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h29 - mandataire HÉRY Sophie à son départ) - HÉRY Sophie (mandataire SAGET Eddy jusqu'à son arrivée 18h35) - HULIN Bertrand (mandataire AMIOT Florence à son départ 22h18) - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 22h18) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph (mandataire LEJEUNE Pierre-François à son départ 23h11) - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric (mandataire SAGET Eddy à son départ 23h06) - MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (arrivée 17h43 mandataire LEFRANC Bertrand à son départ 22h35) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (arrivée 17h52) - SIMONIN Philippe - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas (mandataire PECORARO Yvonne à son départ 20h05 jusqu'à son retour 22h18).

### **ABSENTS EXCUSÉS**

CATHERINE Arnaud a donné procuration à HÉBERT Dominique  
HUREL Karine a donné procuration à LEMOIGNE Sophie  
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel  
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie  
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne puis à TAVARD Agnès  
MARGUERITTE Camille a donné procuration à BROQUAIRE Guy  
MORIN Lucie a donné procuration à DUVAL Karine  
SOURISSE Claudine a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert  
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

### **ABSENTS**

MARGUERITTE David  
PIC Anna

M. MARTIN Patrice conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales remplit les fonctions de secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification



## Bulletin d'adhésion 2023 – Collectivité

**Attention, les adhésions ne pourront être faites qu'à compter du 02/01/2023 et seront facturées en 2023**

**Adhésion**

**Renouvellement d'adhésion**

**Nom de l'établissement :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**Email :**

**Site Internet :**

**Nom du responsable :**

**Noms et Emails des personnes à abonner à la liste de diffusion interne de l'association :**

**Chaque établissement adhérent a 2 voix lors de l'assemblée générale annuelle.**

Aussi, dans le cas d'un vote électronique, merci de nous indiquer les 2 noms des personnes ayant ce droit de vote ainsi que leurs adresses mails afin que le moment venu, elles reçoivent les identifiants et mots de passe nécessaires. Si jamais vous n'avez qu'un seul nom à nous proposer, merci de nous indiquer deux adresses mails différentes :

Montant de la cotisation selon le nombre d'agents/salariés dans votre établissement :

Moins de 10  
100 €

Entre 10 et 50  
200 €

Plus de 50  
300 €

Votre établissement accepte-t-il de servir de référence ?    Oui    Non

(Publication de la [liste des établissements adhérents sur notre site internet](#), communication éventuelle de vos coordonnées à des établissements similaires souhaitant s'informer sur Koha, ...)

Facultatif

Version actuelle de Koha : 21.11

Nom de votre prestataire :

Bibliobre

Fait à :

Le :

Signature :

*Kohala s'engage à ne pas fournir les informations contenues dans ce bulletin d'adhésion à une organisation tierce (association ou entreprise). Dans le respect de la loi informatique et libertés, ces informations peuvent être modifiées en en faisant la demande à un membre du bureau de l'association.*

*Le paiement peut se faire par virement ou par chèque à l'ordre de KohaLa.*

Formulaire à envoyer à : Aurélie GRENIER - Médiathèque d'Orléans  
1 place Gambetta  
CS 74311  
45043 ORLEANS Cedex 1

<http://koha-fr.org/> - [tresorerie@koha-fr.org](mailto:tresorerie@koha-fr.org)